

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RETOURNAC****DCM N° 2024/011**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Alain LUTZ, Daniel DI LITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Carole GIGANT, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Corinne TARGHETTA, Sébastien VINCENT

Absents excusés représentés :

Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Jean-Claude ABRIAL a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND, Raoul GANIVET a donné pouvoir à Carole GIGANT, David SUC a donné pouvoir à Stéphanie GRANOUILLET

Absents non représentés : Jean-Yves AUBERT, Antoine MALEYSSON, Cindy ISSARTEL

Secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 16
Nombre de procurations : 4
Nombre d'absents : 3

Objet : Budget Général - Affectation de Résultat

Vu les articles L2121-15, 21, 29 et L2121-31 du CGCT

Mme Anne-Sylvie MIRMAND, Adjointe au Maire, donne acte de la présentation faite du CFU 2023, dressé par l'ordonnateur, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		369 208,55 €		1 553 972,13 €	0,00 €	1 923 180,68 €
Opérations de l'exercice	1 467 889,30 €	282 572,59 €	3 334 155,35 €	4 182 347,00 €	4 802 044,65 €	4 464 919,59 €
TOTAUX	1 467 889,30 €	651 781,14 €	3 334 155,35 €	5 736 319,13 €	4 802 044,65 €	6 388 100,27 €
Résultats de clôture	-816 108,16 €			2 402 163,78 €		1 586 055,62 €
Restes à réaliser	1 190 205,00 €	139 195,00 €				
TOTAUX CUMULES	2 006 313,16 €	139 195,00 €		2 402 163,78 €	2 006 313,16 €	2 541 358,78 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	1 867 118,16 €			2 402 163,78 €		535 045,62 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 19 pour et 1 abstention :

Considérant l'excédent de fonctionnement, **DECIDE** :

- d'affecter la somme de 535 045.62 au compte 002-Excédent de fonctionnement reporté
- d'affecter la somme de 816 108.16 au compte 001-Déficit d'investissement reporté
- d'affecter la somme de 1 867 118.16 au compte 1068

• **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Patricia GOUDARD

